

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHANTEIX**

Le huit novembre deux mil vingt deux à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Thierry LANNES - Julien BARATAUD - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHARREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE - Jean-François POUMIER

Excusés : -

Absents non excusés :

Mme Françoise SERRE est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 04 novembre 2022

Délibération 12112022
COLIS REPAS DE FIN D ANNEE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la reconduite ou non de la distribution de colis repas de fin d'année aux personnes de plus de 70 ans, tout en précisant qu'il n'y a pas eu de repas du 14 juillet cette année.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité **DECIDE** :

- de reconduire l'opération de distribution de colis repas de Noël aux habitants de plus de 70 ans pour un prix unitaire compris entre 20 et 23 € .
- et charge Monsieur le maire de demander un devis à La Maison Jacquet.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de TULLE le
Publication le

Jean MOUZAT

